

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

Merci d'enregistrer directement vos informations dans le PDF en ligne, dans les cases bleues prévues à cet effet.
Enregistrez le document et retournez le par mail à l'adresse : secretariat@uncu.fr

INDICATEURS

⁽¹⁾ Cochez la case correspondantes

⁽²⁾ Joindre titres de transports, tickets autoroute, factures, etc.

⁽³⁾ barème du remboursement kilométrique : voir règlement remboursement

⁽⁴⁾ avec accord du trésorier

⁽⁵⁾ joindre RIB si nouveau ou changement

INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOM :

PRÉNOM :

STRUCTURE :

Club Universitaire / Section de club / Comité Départemental / Comité Régional / Autres

TITRE/FONCTION ⁽¹⁾ :

Elu(e) / Bénévole

Employé(e)

Intervenant(e) / Formateur(-rice)

Membre du Conseil d'Administration de l'UNCU

Invité(e)

Autre (préciser) :

INFORMATIONS SUR LA DEMANDE

MOTIF DE LA DÉPENSE :

LIEU :

DATE :

Règlement REMBOURSEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENT

Administrateurs, assimilés et intervenants extérieurs.

REMBOURSEMENTS

- Remboursement des frais réels sur la base d'un tarif 2ème classe, au tarif normal ;
- Un voyage au-delà de 3h de train peut-être réalisé en 1ère classe ;
- Le tarif en 1ère classe peut-être remboursé jusqu'à concurrence d'un surcoût maximum de 10% du prix en seconde ;
- En cas de changement de billet, la différence est prise en compte.

(Penser à réserver les billets assez tôt pour avoir des tarifs intéressants, tout en évitant d'avoir à annuler et perdre des billets non modifiables). En cas d'utilisation régulière du train, l'UNCU peut rembourser la carte sénior + des administrateurs ayant droit, sur présentation de la facture.

AVION

- Un voyage au-delà de 3h de train peut-être réalisé en avion ;
- Remboursement des frais réels, classe ECO ;
- Navette aéroport : frais réels (privilégier les transports en commun).

INDEMNITES KILOMETRIQUES

Le véhicule personnel ne pourra être utilisé qu'exceptionnellement (grèves, ...), et toujours après l'accord du trésorier ou du président. Il sera remboursé selon le barème fiscal en vigueur 2023 (présenté ci-dessous).

En cas d'utilisation de la voiture pour convenance personnelle, le voyage sera remboursé sur la base du tarif SNCF correspondant, en fournissant un courrier explicatif. Le covoiturage est encouragé s'il coûte moins cher que les billets de transports. La trésorerie de l'UNCU se réservera le droit de demander les justificatifs correspondants.

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023 POUR LES VOITURES

Puissance fiscale	Jusqu'à 400 km
3 CV et mois	d x 0,529
4 CV	d x 0,606
5 CV	d x 0,636
6 CV	d x 0,665
7 CV et plus	d x 0,697

L'utilisation du véhicule ainsi que les indemnités kilométriques seront plafonnées pour une distance ne pouvant excéder 400 km.

Au delà de cette distance, les autres moyens de transports, plus écologiques et économiques seront à privilégier.

Si le véhicule est tout de même retenu, les frais kilométriques au delà de 400 km seront à la charge de l'utilisateur.

REPAS

- Midi : frais réels limités à 15 € ;
- Soir : frais réels limités à 25 € ;

N'indiquer que cette somme maximale sur la note de frais.

HÔTEL

- Remboursement frais réels sur la base d'un hôtel 2 étoiles ;
- Paris et Grandes Métropoles : 130 € / nuit, petit déjeuner inclus ;
- Province : 90 € / nuit, petit déjeuner inclus ;

N'indiquer que cette somme maximale sur la note de frais.

Les limites des frais d'hôtel et de restaurant doivent être scrupuleusement respectées. En cas de dépassement, le remboursement sera limité au plafond.

AUTRES FRAIS

RATP / BUS / TRAM / STATIONNEMENT / PARKING / TAXIS / AUTRES : remboursement des frais réels, tout en privilégiant les transports en commun aux taxis.

- Toutes les notes de frais doivent correspondre à une convocation ou un ordre de mission ;
- Faire une note de frais par mission et l'envoyer (toujours signée) dans le mois qui suit ;
- Toutes les factures originales doivent être jointes à la demande. Les tickets de CB ne sont pas admis (ils ne donnent aucun descriptif de la dépense) ;

Les frais seront remboursés dans un délai de 10 jours à réception des justificatifs (originaux) par courrier postal, si le dossier est complet. En cas de dépense importante, les billets d'avion pourront être remboursés exceptionnellement dès leur achat et dans les mêmes conditions.